Publié sur le site internet le 05/12/2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 05/12/2023
Télétransmission n°059-215903279-20231129-2023_5_10-DE

Ville de Lallaing
La solidarité au naturel
Département du Nord
Arrondissement de Douai

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
mercredi 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des mariages**,** sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29
PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.
EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. POPEK Joël, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à MME KOSMALSKI Emilie, MME BAVIELLO Sandrine par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. LACAILLE René, M. KLEE Alain par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia.
ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.
Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2023-5-10

CENTRALE D'ACHATS "LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62" - CONVENTION D'ADHÉSION

Des démarches de consultation pour le renouvellement du marché public nécessaire aux besoins de la Commune en matière de télécommunications (abonnements Internet de téléphonie fixe) ont été effectuées.

Le Syndicat mixte Nord/Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59/62) développe une offre de services dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes.

Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui peut intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- prestations de vidéoprotection,
- services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets (Technologie de communication radio bas débit, longue portée).

L'adhésion à la centrale d'achats permet de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permet de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats "La Fibre Numérique 59/62" proposée en pièce jointe ;

Considérant l'intérêt que représente le recours aux marchés passés par cette centrale d'achats en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la Commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adhésion de la Commune à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord / Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats peut offrir ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion, notamment la convention jointe.

Résultat du vote : **Adopté à l'unanimité**
Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de PROVENZANO Antonio, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de KOSMALSKI Emilie, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de LACAILLE René, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, MME MARTINACHE Sonia.
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul